



Compte rendu du Conseil Municipal

Date

Jeudi 11 mars 2021 – 20H30

Participants

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

Présents : Mrs BEAUCHEF Alain, BÉNARD Olivier, BESNIER Noël, BOUL Jérôme, BRISARD Laurent, DROCOURT Michel, LADURÉE-ROUSSEAU Jean-René, LEFORT Christian, MÉNARDAIS Olivier, ~~MOTTIER Steven~~, RIVIÈRE Antoine, THORAVAL Laurent.

Mmes BAUDAIN Béatrice, BAUDOUX Stéphanie, BERNEZ Virginie, BOULIN Sophie, CHARRAULT Karen, FIANCETTE Odile, LE BRECH Morgane, LEGAY-LEROY Clarisse, SABIN Sophie, VAUTRAIN Florence, VIAUD Marianne.

Absents : MOTTIER Steven (a donné pouvoir à M. BESNIER Noël)

Secrétaire : M. BENARD Olivier

Convocation : 06 mars 2021

Affichage : 06 mars 2021

Préambule :

M. Lefort ouvre la séance

Approbation du PV le 11.02.2021

Délibération 01-03-2021: Approbation des comptes administratifs 2020

Exposé de Clarisse Legay-Leroy

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31,

VU les annexes jointes,

Le Conseil Municipal, délibérant sur les Compte Administratifs 2020, dressé par le Maire, Christian Lefort, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020 pour le budget principal et les budgets annexes

1°) **lui donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif se résumant ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice	580 856,82 €	519 575,08 €	- 61 281,74 €
Reprise du résultat antérieur	286 568,30 €		- 286 568,30 €
TOTAL	867 425,12 €	519 575,08 €	-347 850,04 €

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice	2 059 648,62 €	2 660 228,67 €	600 580,35 €
Reprise du résultat antérieur		2 621 709,37 €	2 621 709,37 €
TOTAL	2 059 648,62 €	5 281 938,34 €	3 222 289,72 €

BUDGET ANNEXE « LE PRE MAUGE »

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice			
Reprise du résultat antérieur		6 811,41 €	6 811,41 €
TOTAL		6 811,41 €	6 811,41 €

BUDGET ANNEXE « LES GASNERIES II - COPRINS »

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice	153 522,00 €	307 663,92 €	154 111,92 €
Reprise du résultat antérieur	300 007,26 €		- 300 007,26 €
TOTAL	453 559,26 €	307 663,92 €	- 145 895,34 €

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice	331 385,52 €	359 188,34 €	27 802,82 €
Reprise du résultat antérieur		65 788,25 €	65 788,25 €
TOTAL	331 385,52 €	424 976,59 €	93 591,07 €

BUDGET ANNEXE « LES VIGNES »

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice	21 397,79 €	111 403,70 €	90 005,91 €
Reprise du résultat antérieur	106 578,70 €		- 106 578,70 €
TOTAL	116 969,03 €	111 403,70 €	-16 572,79 €

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice	116 969,03 €	158 201,13 €	41 232,10 €
Reprise du résultat antérieur		113 334,28 €	113 334,28 €
TOTAL	116 969,03 €	271 535,41 €	154 566,38 €

BUDGET ANNEXE « LA RONCE »

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice	72 211,41 €	1 000,00 €	-71 211,41 €
Reprise du résultat antérieur	1 000,00 €		- 1 000,00 €
TOTAL	73 211,41 €	1 000,00 €	- 72 211,41 €

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice	72 211,41 €	72 211,41 €	0,00 €
Reprise du résultat antérieur			
TOTAL			0,00 €

BUDGET ANNEXE « LES MIMOSAS »

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice		3 300,00 €	3 300,00 €
Reprise du résultat antérieur	- 3 300 €		- 3 300,00 €
TOTAL	3 300,00 €	3 300,00 €	0,00 €

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice	54 436,53 €	90 233,21 €	35 796,68 €
Reprise du résultat antérieur			
TOTAL	54 436,53 €	90 233,21 €	35 796,68 €

ADOpte A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

Vote
Pour : 23
Contre : 0
Absentions : 0
Absent : 1

Délibération 02-03-2021 : Approbation des comptes de gestion 2020

Exposé de Clarisse Legay-Leroy

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31,

CONSIDERANT qu'après s'être fait présenter les budgets primitifs 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

CONSIDERANT qu'après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que les opérations sont régulières et qu'elles n'appellent aucune observation complémentaire,

Il est proposé au Conseil municipal :

* **De statuer** sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier au 31 décembre 2020** y compris celles relatives à la journée complémentaire, pour le budget principal et budgets annexes

* **De statuer** sur l'exécution du budget de l'exercice **2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

* **D'approuver** les Comptes de Gestion pour l'exercice **2020** dressés par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part,

* **De le déclarer conforme au compte administratif 2020**

ADOpte A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

<p style="text-align: center;">Vote Pour : 23 Contre : 0 Absentions : 0 Absent : 1</p>

Délibération 03-03-2021: Affectation des résultats de l'exercice 2020

Exposé de Clarisse Legay-Leroy

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

CONSIDERANT les besoins de financement de la section d'investissement du budget principal et des budgets annexes,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Budget « principal »

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître, au budget principal :

- un excédent fonctionnement global de 3 222 289,72 €
- un déficit d'investissement global de 347 850,04 €

Il est proposé au conseil municipal **d'affecter**, au budget primitif 2021 **le résultat d'exploitation** constaté à la clôture de l'exercice 2020 de la manière suivante :

- Affectation en excédent de fonctionnement : 2 759 306,01 €
- Affectation au compte 1068 Réserves : 462 983,71
- Affectation au déficit d'investissement : 347 850,04 €

Budget « Le Pré Maugé »

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître, au budget « Le Pré Maugé » :

- un excédent fonctionnement global de 6 811,41 €

Il est proposé au conseil municipal **d'affecter**, au budget primitif « Le Pré Maugé » 2021 le **résultat d'exploitation** constaté à la clôture de l'exercice 2020 de la manière suivante :

- Affectation en excédent de fonctionnement reporté : 6 811,41 €

Budget « Les Gasneries II - Les Coprins »

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître, au budget « Les Gasneries II - Les Coprins » :

- un excédent de fonctionnement global de 93 591,07 €
- un déficit d'investissement global de 145 895,34 €

Il est proposé au conseil municipal **d'affecter**, au budget primitif « Les Gasneries II - Les Coprins » 2021 le **résultat d'exploitation** constaté à la clôture de l'exercice 2020 de la manière suivante :

- Affectation en excédent de fonctionnement reporté : 93 591,07 €
- Affectation en déficit d'investissement reporté : 145 895,34 €

Budget « Les Vignes »

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître, au budget « Les Vignes » :

- un excédent de fonctionnement global de 154 566,38 €
- un déficit d'investissement global de 16 572,79 €

Il est proposé au conseil municipal **d'affecter**, au budget primitif « Les Vignes » 2021 le **résultat d'exploitation** constaté à la clôture de l'exercice 2020 de la manière suivante :

- Affectation en excédent de fonctionnement reporté : 154 566,38 €
- Affectation en déficit d'investissement reporté : 16 572,79 €

Budget « La Ronce »

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître, au budget « La Ronce » :

- un déficit d'investissement global de 72 211,41 €

Il est proposé au conseil municipal **d'affecter**, au budget primitif « La Ronce » 2021 le **résultat d'exploitation** constaté à la clôture de l'exercice 2020 de la manière suivante :

- Affectation en déficit d'investissement reporté : 72 211,41 €

Budget « Les Mimosas »

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître, au budget « Les Mimosas » :

- un excédent de fonctionnement global de 35 796,68 €

Il est proposé au conseil municipal **d'affecter**, au budget primitif « Les Mimosas » 2021 le **résultat d'exploitation** constaté à la clôture de l'exercice 2020 de la manière suivante :

- Affectation un excédent de fonctionnement reporté : 35 796,68 €

ADOpte A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

Vote

Pour : 23
Contre : 0
Absentions : 0
Absent : 1

Délibération 04-03-2021 : Vote des subventions 2021

Exposé de Clarisse Legay-Leroy

Madame Legay-Leroy présente aux membres du Conseil Municipal la liste des bénéficiaires d'une subvention pour 2021 proposée par la commission des finances.

Considérant l'intérêt général des bénéficiaires et qu'une aide soit apportée,
Il est demandé au Conseil Municipal,

- D'approuver le versement des subventions dont la liste est annexée et l'inscription du montant total à l'article 657482 pour 65 100 €.

ADOpte A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

Vote Pour : 20 Contre : 0 Absentions : 3 Absent : 1
--

Délibération 05-03-2021: Vote du Budget Primitif 2021 et des Budgets Annexes.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de voter les propositions du Budget Primitif Principal 2021 et le budget annexe du Pré Maugé qui s'équilibrent tant en recettes qu'en dépenses. Les autres budgets annexes sont présentés en suréquilibre :

Budget principal :

Section de fonctionnement : 5 398 759,01 €

Section d'Investissement : 4 189 362,72 €

Budget annexe « Le Pré Maugé »

Section de fonctionnement : 6 811.41 €

Budget annexe « Les Coprins »

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 789 042,00 €

- Recettes : 907 532,07 €

Section d'investissement : 949 357,34 €

Budget annexe « Les Vignes »

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 115 411,08 €
- Recettes : 181 553,68 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 16 572,79 €
- Recettes : 21 397,79 €

Budget annexe « Les Mimosas »

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 25 000,00 €
- Recettes : 35 796,68 €

Budget annexe « La Ronce »

Section de fonctionnement : 241 751,41 €

Section d'investissement : 241 751,41 €

Budget annexe « La Davière II»

Section de fonctionnement : 10 000,00 €

Section d'investissement : 10 000,00 €

-d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces budgets.

ADOpte A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

<p style="text-align: center;">Vote Pour : 23 Contre : 0 Absentions : 0 Absent : 1</p>

Délibération 06-03-2021: Service civique – convention Unis-cité

Exposé de Sophie Sabin

Le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation (Solidarité, Santé, Éducation pour tous, Culture et Loisirs, Sport, Environnement, Mémoire et Citoyenneté, Développement international et Action humanitaire et Intervention d'urgence), et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires.

Le jeune peut être accueilli soit directement par la collectivité, qui doit au préalable demander un agrément à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS), soit par l'intermédiaire d'une association.

L'association Unis-Cité, qui est un acteur majeur dans le domaine du service civique, présent localement propose, par le biais d'une convention, de nous accompagner dans nos démarches pour accueillir 2 jeunes en service civique qui seront missionnés pour une durée de 8 mois dans les domaines suivants :

- Accompagner des enfants en situation de handicap/difficultés :
 - Favoriser le lien social et l'intégration au groupe
 - Proposer des animations/ateliers adaptés aux enfants
 - Accompagner les enfants dans les gestes de la vie quotidienne, à s'exprimer et s'ouvrir au monde

- Vivre-ensemble : développer le lien intergénérationnel :
 - Soutenir les actions de la vie locale : entraide auprès des personnes « fragiles » (service de portage, aide à la mobilité...)
 - Favoriser l'autonomie des habitants en animant le point d'accès numérique
 - Faciliter les démarches administratives

Il vous est donc proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique et le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique,

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : de donner son accord de principe à l'accueil de jeunes en service civique volontaire, et notamment à l'accueil de deux jeunes en service civique volontaire, dans le domaine

- Accompagner des enfants en situation de handicap/difficultés

- Vivre-ensemble : développer le lien intergénérationnel

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer avec l'association Unis-Cité un partenariat pour l'accueil des jeunes en service civique ainsi que tous les actes relatifs à cet accueil.

Article 3 : de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

ADOpte A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

Vote Pour : 23 Contre : 0 Absentions : 0 Absent : 1
--

Délibération 07-03-2021: Création poste saisonnier Espaces verts

Exposé de Sophie Boulin

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité au service espaces verts en période de printemps et d'été, il y a lieu de créer un emploi non permanent à temps complet à raison de 35h/semaine dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 (*à savoir : contrat d'une durée maximale de 12 mois*)

Il vous est donc proposé :

Article 1 :

De créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires du 1^{er} avril au 30 septembre 2021

Article 2 :

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial

Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} avril 2021.

Article 4 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

ADOpte A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

Vote Pour : 23 Contre : 0 Absentions : 0 Absent : 1
--

Conseil Municipal du 11 Mars 2021 :

Nom - Prénom	Signature
BAUDAIN Béatrice	
BAUDOUX Stéphanie	
BEAUCHEF Alain	
BÉNARD Olivier	
BERNEZ Virginie	
BESNIER Noël	
BOUL Jérôme	
BOULIN Sophie	
BRISARD Laurent	
CHARRAULT Karen	
DROCOURT Michel	
FIANCETTE Odile	
LADURÉE-ROUSSEAU Jean-René	
LE BRECH Morgane	
LEFORT Christian	
LEGAY-LEROY Clarisse	
MÉNARDAIS Olivier	
MOTTIER Steven	Absent excusé
RIVIÈRE Antoine	
SABIN Sophie	
THORAVAL Laurent	
VAUTRAIN Florence	
VIAUD Marianne	